

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOIRE
DU
01 OCTOBRE 2019

DELIBERATIONS

RAPPORTS ANNUELS DU SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DU BOIS D'OINGT ET DE LA COMMUNE ANNEXE DU BOIS D'OINGT pour 2018.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les rapports cités en objet sur le prix et la qualité du service des eaux pour l'année 2018 ont été présentés à l'assemblée syndicale le 24 septembre 2019 et leur en fait communication. Ils sont à la disposition du conseil.

Elle donne quelques chiffres clés :

Tout d'abord le territoire desservi : les communes de LETRA – STE PAULE – TERNAND – ST VERAND – VAL D'OINGT – THEIZE – MOIRE – FRONTENAS – BAGNOLS – PORTE DES PIERRES DOREES.

- 12.933 habitants dont 3598 abonnés dont 111 pour MOIRE
- 343.913 m3 facturés
- 10 réservoirs
- 199,2 km de réseaux
- 46 contrôles sanitaires effectués par l'ARS (Agence Régionale de la Santé)
- Conformité : 100 %

CHARGES DE FONCTIONNEMENT CANTINE SCOLAIRE DE FRONTENAS

Mme le Maire rappelle qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la commune de Frontenas qui accueille dans son école publique et à la cantine scolaire des enfants de Moiré. Une participation aux frais de fonctionnement de 1 € par enfant et par repas enfant nous est demandée par la municipalité de Frontenas sans changement par rapport à l'année précédente.

→ *Accord du conseil*

TRAVAUX DES COMMISSIONS

PERSONNEL COMMUNAL

- Mme le Maire présente au conseil Mme Stéphanie BERLIET qu'elle a recrutée en C.D.D. du 16 septembre 2019 au 31 décembre 2019, en qualité d'adjoint administratif. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

ACHAT MATERIEL DIVERS

- Barrière côté salle la Chapelle : Pose effectuée

TERRAIN DE PETANQUE

- Travaux terminés mais le terrain ne sera pas praticable avant le printemps prochain.
- Ancien portillon. Un devis a été demandé pour un neuf. Régis LATHUILIERE propose la modification de l'ancien qui pourrait être installé au bas de la descente vers le parking.
- Les peintures des barrières et portillon seront effectuées soit maintenant soit au printemps.
- Escaliers : Bénédicte MOREL se charge de demander un devis

BATIMENTS

- Réfection électrique de la chaufferie de la salle « **la chapelle** ». Travaux terminés. Poser un bas de porte sur la porte d'entrée.
- Gouttières chéneaux **logement à côté de la mairie** : En attente de devis pour soit remplacement complet soit seulement les parties oxydées.

- Traces noires mur vers le cabanon : problème d'humidité. Devis en cours.
- **City-stade** : Panier de basket ressoudé, prévoir remplacement du filet haut, faire un suivi des barrières autour tout autour.
- **Eglise** : Réparer le grillage anti-pigeons, un vitrier a été contacté pour remasticage d'une vitre.
- La Société PRIMAGAZ a fait une proposition pour une installation avec du bio-propane. Comparaison des tarifs à effectuer.
- **Mairie** : Compléter le tableau des consignes de sécurité incendie.

VOIRIE

- Travaux vers la grille de récupération des eaux pluviales sur le chemin des coteaux. Devis en attente.
- Prochainement passage gyrobroyeur sur le terrain du bassin d'érosion. (498 € TTC)
- Commande à passer auprès de la CCBPD pour 20 h d'épareuse.
- Carrefour D 607 – D 38 E : travaux terminés. Deux stop ont été installés (Voie du Tacot et rue Vignes Brun) Le panneau de pré signalisation du stop voie du tacot sera reculé car gênant l'entrée de la vigne. 1 cédez le passage a été installé Route des Carrières.

FLEURISSEMENT

- La remise des prix du concours des pierres dorées se déroulera le samedi 5 octobre 2019 à 14 h à la salle des fêtes de Lachassagne.
- Jean-Daniel RONGIERES présente au conseil, une étude faite sur le fleurissement de la commune afin de gérer au mieux la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires et de diminuer le temps de travail de l'agent technique et de notre responsable du fleurissement Régis LATHUILIERE. La commission se réunira prochainement.

ACTION SOCIALE

- Samedi 11 janvier : repas des aînés à la salle des fêtes de Frontenas avec 44 invités potentiels pour MOIRE.

CIMETIERE

La commission se renseignera pour un éventuel agrandissement du columbarium.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Tous les viticulteurs de la commune ont été destinataires d'une déclaration de pertes de récolte suite aux intempéries de cet été (grêle en juillet et orages en août). Cette déclaration leur permettra un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles atteintes. Elle doit être retournée en mairie avant le 15 octobre 2019.